

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2004
(convocation du 8 décembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROU Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)
Mme ISTE Michelle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE

Marchés Publics - Evolution de la régulation du trafic - Marchés négociés sans mise en concurrence - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les deux marchés permettant d'assurer d'une part l'évolution des logiciels de régulation et d'exploitation et d'autre part, l'évolution des logiciels de micro régulation arrivent à échéance le 31 décembre 2004.

Il y a lieu de procéder à leur renouvellement.

Pour les années à venir, les besoins de la Communauté Urbaine sont les suivants :

1 – Evolution du logiciel de régulation :

Il s'agit de pouvoir faire évoluer le logiciel de régulation, afin de lui conférer des fonctions additionnelles destinées en particulier à favoriser le confort et la sécurité des modes de transport piétons, cyclistes, transports en commun.

2 – Evolution des logiciels d'exploitation :

Il s'agit de renforcer les fonctions d'analyse et de synthèse des données de trafic de façon à améliorer l'efficacité des opérateurs en charge de la conduite du PC circulation.

3 – Evolution des logiciels de micro régulation :

Il est nécessaire d'adapter en détail le fonctionnement des feux de chaque équipement en fonction des évolutions du trafic, des plans de circulation, des restructurations des transports collectifs et du tramway.

La SAEM GERTRUDE est propriétaire des programmes sources et la Communauté Urbaine n'est pas autorisée à transférer à autrui le droit d'utilisation donné par la SAEM GERTRUDE. Celle-ci apparaît donc être seule en mesure de faire une offre en réponse à l'expression du besoin communautaire.

Il a donc été fait appel à la procédure de négociation sans publicité préalable et sans mise en concurrence conformément à l'article 35-III-4° du Code des Marchés Publics :

« Les marchés qui ne peuvent être confiés qu'à un prestataire déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité ».

Les marchés à intervenir, l'un pour l'évolution des logiciels de régulation et d'exploitation, l'autre pour l'évolution des logiciels de micro régulation seront du type à bons de commande, afin de mieux répondre à une partie des besoins non programmables, liée aux difficultés rencontrées par les usagers, ceci conformément à l'article 71.I du Code des Marchés Publics.

Les contrats seront conclus pour une période de 4 ans allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2008 avec possibilité de dénonciation annuelle par l'une ou l'autre des parties.

Les montants des marchés seront compris entre des minimum et des maximum comme suit :

- Adaptation des logiciels de régulation et d'exploitation :
Minimum 160 000 € HT, maximum 640 000 € HT

- Adaptation des logiciels de micro régulation :
Minimum 600 000 € HT, maximum 2 400 000 € HT

La dépense en résultant d'un montant global de 640 000 € HT maximum pour le premier marché et de 2 400 000 € HT maximum pour le second, sera imputée au budget principal des exercices concernés :

Chapitre 20, comptes 205 et 2031 du Budget Principal et du Budget annexe Transport.

La SAEM GERTRUDE, en réponse aux demandes de la Communauté Urbaine, a fait des offres satisfaisantes du point de vue technique et du point de vue financier.

- Adaptation des logiciels de régulation et d'exploitation :
Offre SAEM GERTRUDE : 367.417,20 € HT

- Adaptation des logiciels de micro régulation :
Offre SAEM GERTRUDE: 1.088.781,25 € HT

La Commission d'Appels d'Offres a donc décidé le 10 Novembre 2004, d'attribuer ces deux marchés à la SAEM GERTRUDE.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Président de la CUB à :

- signer avec la SAEM GERTRUDE, 9 rue de Ségar à Bordeaux (33000), les marchés négociés, sans publicité préalable et sans mise en concurrence, en application notamment des articles 35-III-4°et 71.I du Code des Marchés Publics, ainsi qu'il suit :

- Adaptation des logiciels de régulation et d'exploitation :

Minimum 160 000 € HT, maximum 640 000 € HT

- Adaptation des logiciels de micro régulation :

Minimum 600 000 € HT, maximum 2 400 000 € HT

- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
6 JANVIER 2005**

M. ALAIN ROUSSET